

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 20 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 février 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Isabelle BRACALE
Mme Josiane HUGUET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyril COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Monique FERRIER	M. Daniel DUVERT
M. Thierry TISSERAND	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 28 / Représentés : 7

Votants : 35

Votaient par procuration :

M. Didier MATRAS (à Mme Agnès LAVEST)
Mme Monique ROUGIER (à Mme Déolinda BOILON)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)

Absent :

M. René GODIGNON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : TOURISME – CHEMIN DE MONTAIGNE (GR89) – TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LEADER

**TOURISME – CHEMIN DE MONTAIGNE (GR89) – TRAVAUX
DE SIGNALÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU LEADER**

- VU la délibération du 29/03/2018 (16) relative à la participation de la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) au Chemin de Montaigne (GR89) ;
- VU la délibération du 28/06/2018 (27) relative à la mise en place d'une convention entre la CCEDA et le comité départemental de randonnée pédestre du Puy-de-Dôme ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes, concernée par le prolongement du chemin de Montaigne (GR89) sur les communes de Peschadoires, Saint Jean d'Heurs, Lezoux, Moissat et Seychalles (soit 26,5 kms), procédera en 2020 à la mise en place de mobilier et de signalétique sur celui-ci.

Les montants correspondants font l'objet d'inscriptions budgétaires au BP 2020.

Monsieur Le Président précise cette action peut être éligible au dispositif d'aide financier présenté par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez – Programme LEADER 2014-2020 - Fiche action 3-3 – « renforcer le sentiment d'appartenance et promouvoir les spécificités du territoire. »

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- De solliciter une subvention la plus élevée possible auprès PNR Livradois-Forez au titre du LEADER
- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la demande d'aide ainsi que tous les documents nécessaires afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE, les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.